

COMMUNE DE SIMIANE-LA-ROTONDE

ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 4 JUILLET 2014

CONVOCAATION DU 26/06/14

DELIBERATION 2014-76

L'an deux mille quatorze, le quatre juillet à vingt et une heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Louis LAUDUN, Maire, en session ordinaire.

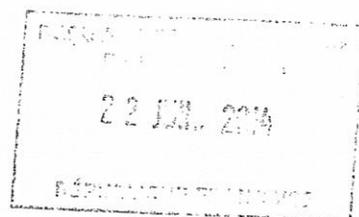
PRESENTS : Louis LAUDUN, Jean-Pierre COMTE, Léon AUBERT, Benoît CASSAN, Gilles COUTTON, Henri DUYN, Isabelle OUDOT, Vincent BLANC, Michel ROCHE, Claude WICART, Marie-José NOËL, Rose MEUNIER, Pamela BARATELLA.

EXCUSE : Bernard RENIET, Jean-Yves MEIGNEN.

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Claude WICART.

Objet : Columbarium – tarif et durée des concessions.



Madame Pamela BARATELLA expose à l'assemblée la délibération 2013-55 relative au tarif des concessions du columbarium posé en fin d'année 2013 au nouveau cimetière. Elle précise que la durée de ces concessions n'avait pas été fixée. Aussi, afin de donner une idée et orienter ainsi la décision du conseil municipal, elle donne lecture des différents tarifs et durées des concessions de columbarium des communes environnantes.

Suite à cet exposé, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de fixer le tarif de la concession à 800 € pour une durée de 50 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'annuler la délibération 2013-55,

DECIDE de fixer le tarif de la concession au columbarium à **800 euros pour une durée de 50 ans**,

AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Pour le maire, la déléguée
Rose MEUNIER



Copies :

S/Préfecture de Forcalquier
Mairie
Dossier

1 / 1

COMMUNE DE SIMIANE-LA-ROTONDE

ALPES DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 17 OCTOBRE 2014

CONVOCATION DU 09/10/14

DELIBERATION 2014-101

L'an deux mille quatorze, le dix-sept octobre à vingt et une heures, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Louis LAUDUN, Maire, en session ordinaire.

PRESENTS : Louis LAUDUN, Jean-Pierre COMTE, Léon AUBERT, Bernard RENIET, Jean-Yves MEIGNEN, Benoît CASSAN, Gilles COUTTON, Henri DUYN, Isabelle OUDOT, Vincent BLANC, Michel ROCHE, Claude WICART.

EXCUSES : Marie-José NOËL, Pamela BARATELLA, Rose MEUNIER qui donne procuration à Louis LAUDUN.

ABSENT :

SECRETAIRE DE SEANCE : Claude WICART.

Objet : Concessions funéraires – tarif et durée.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que toutes les concessions attribuées dans les cimetières de Simiane et de Carniol sont perpétuelles.

Après une visite des lieux, il ressort qu'un nombre important de concessions sont abandonnées et non entretenues, fait qui a obligé la commune à construire un nouveau cimetière par manque de places.

Afin de limiter à l'avenir le nombre de reprises de concessions abandonnées, procédures très longues et fastidieuses, et présenter des cimetières entretenus, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne plus délivrer de concessions perpétuelles.

Il demande donc au conseil municipal de se prononcer sur la durée, la surface et le tarif des concessions qui seront délivrées à compter de ce jour.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents,

DECIDE que toutes délibérations antérieures portant sur ce sujet sont annulées,

DECIDE de ne plus délivrer de concessions perpétuelles dans les cimetières de la commune,

DECIDE de délivrer :

- des concessions cinquantennaires,
- d'une surface de 5 m²
- pour un montant de **800 euros** la concession,

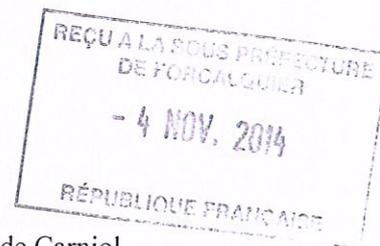
dans les cimetières anciens et nouveaux de Simiane et dans le cimetière de Carniol,

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les documents relatifs à cette affaire,

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Pour le maire,
Le premier adjoint
Jean-Pierre COMTE



Copies :

S/Préfecture de Forcalquier
Mairie
Dossier